

MAIRIE DE MAIGNELAY-MONTIGNY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 JUILLET 2019

Sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme BROWET Joëlle, CENSIER Christine, COURSEAUX Estelle, MATS Anik et PRUVOST Gisèle, MM. RISO Marcel, CARPENTIER Didier et PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, NAVARRO Julien, DEVAUX Sébastien, LOISEL Jacques, DECEUNINCK Philippe et ADDA ALI Camal.

Absents :

Mme BODIN Evelyne qui avait donné pouvoir à Mme MARCHAND Marie-Jeanne, M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. RISO Marcel, Mme BOMOU Carine, M. DELIGNY Frédéric, Mme FONTAINE Anne-Sophie qui avait donné pouvoir à M. DECEUNINCK Philippe.

Secrétaire : M. CARPENTIER Didier.

Exercice 2018 – Compte de gestion des budgets eau et assainissement

Compte tenu du fait que le transfert des résultats des budgets eau et assainissement a été effectué dans le budget principal de la commune en 2018, le Conseil Municipal a été appelé à valider les comptes de gestion de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2018 et c'est à l'unanimité que ces comptes ont été entérinés.

A.L.S.H. – Projet de séjour hivernal

Il a été décidé d'organiser un séjour hivernal pour les jeunes de la commune du 23 au 28 février 2020. Les enfants seront hébergés dans un centre situé à Arrentès-de-Corcieux à 750 m d'altitude à une dizaine de kilomètres de Gérardmer. Au niveau des activités, il est prévu trois séances de ski (1 séance de ski de fond et 2 séances de ski alpin encadrées par des moniteurs ESF), une séance de biathlon laser (pour les ados) et une séance de cani-randonnée (pour les primaires), une séance de widoo'gliss (luge avec bouées), la visite d'une ferme bio avec atelier de fabrication de fromage et une matinée découverte de Gérardmer avec la visite d'une usine de bonbons. Le coût du séjour est de 530 € par enfant (transport-hébergement-restauration-activités). Le tarif a été fixé de la manière suivante :

- Revenu net imposable inférieur à 25 000 €	150 €
- Revenu supérieur à 25 000 €	250 €
- Extérieur au Syndicat Scolaire	530 €

Le montant du séjour pourra être réglé en plusieurs fois (utilisation possible du bon CAF).

Attribution de subvention à l'Association « Lumières Picardes »

Le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 200 € à cette nouvelle association créée en mai dernier.

Fait à Maignelay-Montigny, le 2 juillet 2019

Le Maire,
Denis FLOUR